



ALERTE SÉCURITÉ : LEGIONELLOSE

Lorsque l'eau (potable) contient des bactéries que l'on appelle légionelles, celle-ci devient dangereuse lorsque des microgouttelettes d'eau sont inhalées (par exemple, lors de la prise d'une douche ou via la climatisation). Cette bactérie pénètre dans les poumons infectant ainsi une personne. Les premiers signes de la maladie (période d'incubation) se manifestent généralement entre 2 à 19 jours.

La fièvre de Pontiac est une forme bénigne de la légionellose qui est accompagnée de symptômes pseudo-grippaux, tels que fièvre, céphalées, douleurs musculaires et toux. Cet état pseudo-grippal disparaît généralement spontanément sans traitement. En revanche, la maladie des vétérans ou la maladie du légionnaire se manifeste par des symptômes pseudo-grippaux qui peuvent entraîner une pneumonie avec de la fièvre supérieure à 39 °C. Cette maladie peut être décelée uniquement par une analyse de sang ou d'urine et doit faire l'objet d'une antibiothérapie. La maladie des vétérans est fatale dans 5 à 25 % des cas.

Il est donc primordial que l'eau froide ne soit pas chauffée (< 25 °C) et que l'eau chaude ne refroidisse pas (> 60 °C). Par ailleurs, il convient d'éviter la présence de sédiments ou d'un biofilm, ainsi que l'eau stagnante.



À gauche, sans infection à Legionella, à droite avec une infection à Legionella
(Maritiem Courant janvier 2020).

DANGERS POTENTIELS

- Infection
- Légionellose
- Cette maladie peut entraîner la maladie des vétérans (forme grave de la maladie)
- Elle peut s'avérer également potentiellement mortelle

MESURES

Prévention

- Réalisation d'une évaluation des risques sanitaires liés aux proliférations de Legionella (obligation légale) et d'un plan de gestion de la légionellose ;
- Formation du personnel ;
- Détartrage régulier des pommeaux de douche ;
- Rinçage chaque semaine des points de prise d'eau (15 minutes pour une température minimale de 60 °C) Pensez également dans ce cas aux douches d'urgence et oculaires sur le pont d'un navire ;
- Pompage de l'eau potable ;
- Filtres (à nettoyer et à remplacer régulièrement) ;
- Utilisation de rayons UV ;
- Détartrage régulier (tous les mois) du support de la lampe à rayons UV ;
- Injection avec du chlore.

Limitation

- Utilisation de pommeaux de douche à filtres anti-légionelles ;
- Réalisation de tests de contrôle de l'eau potable (basé sur les risques d'exposition) par une entreprise hautement compétente en la matière ;
- L'ajout de chlore permet de lutter contre les contaminations par Legionella, mais celui-ci est éliminé en quelques semaines. (Remarque : le chlore est nocif pour la santé, engendrant ainsi d'autres risques) ;
- Il convient d'être attentif au moindre signe de la maladie chez les membres d'équipage (par exemple, fièvre, céphalées, douleurs musculaires et toux) ;
- Contactez immédiatement votre médecin traitant en cas de contamination ou en cas de doute.

Referenties/Bronnen:

[Centers for Disease Control and Prevention](#) - Anglais

[Stichting Veteranenziekte](#) - Néerlandais

[Ministerie Infrastructuur en Milieu - Legionellapreventie in waterinstallaties](#) - Néerlandais

[www.infektionsschutz.de](#) - Allemand

Clause de non-responsabilité: les informations contenues dans ce document ont été élaborées avec la plus grande précision possible. En aucun cas toutefois, ni la plate-forme Zero Incidents, ni ses participants ne pourront être tenus responsables de son contenu. Toute prise de mesures, toute suggestion, tout avertissement, etc. suppose dès lors toujours que le lecteur se fasse sa propre opinion et procède à sa propre évaluation des risques. La diffusion de ce document à des tiers est autorisée pour autant que le document conserve sa forme originale.



ANNEXE : INFORMATIONS RELATIVES AU PLAN DE GESTION DE LA LEGIONELLOSE

Outre les mesures à prendre, les éléments figurant ci-dessous peuvent être intégrés au Plan de gestion de la légionellose :

- une description systématique de l'installation ou des installations concernée(s) ;
- une description des aspects critiques de ou des installation(s), y compris de la situation dans laquelle on parle de l'arrêt d'une installation ou de certaines parties d'une installation ;
- un croquis ou un schéma comportant la configuration actuelle de l'installation, y compris les parties qui sont temporairement hors service ;
- une description du fonctionnement correct et sécurisé du système ;
- une description de la maintenance et de la gestion régulières des installations ;
- un aperçu des données relatives à la nature et à la qualité de l'eau utilisée pour l'alimentation des installations ;
- une description relative à tous les contrôles à réaliser, y compris la vérification de la présence de légionelles (pour vérifier l'efficacité des mesures) ;
- un aperçu des niveaux d'actions déployées (physiques, chimiques et microbiologiques dont les actions prises en cas de légionellose) comprenant l'application de mesures (d'urgence), y compris une description de ces mesures (d'urgence). Le niveau d'action recommandé pour les humidificateurs d'air et autres installations d'eau est 100 UFC/l pour lequel des mesures doivent être prises ou les mesures existantes doivent être renforcées ;
- une description des mesures prises en cas de catastrophe ;
- un journal de bord dans lequel sont consignés :
 - les mesures de gestion mises en œuvre ;
 - les travaux de maintenance réalisés ;
 - les modifications apportées aux installations ;
 - les modifications apportées lors de la maintenance des installations ;
 - les résultats des contrôles qui ont été effectués (résultats d'analyses et résultats d'inspections) ;
 - les détails d'ordre général concernant le fonctionnement des installations.